



CTRM Comité Territorial de Rugby de la Martinique
*Maison des Sports - rue du Petit Pavois - Pointe de la Vierge -
97200 - Fort de France*
Tél / Fax : 0596 61 18 36
rugby.martinique@wanadoo.fr

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 18 décembre 2023, à 18 H 00, les membres du Comité Territorial de Rugby de la Martinique se sont réunis à l'I.M.S. en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Présidents présents :

F. LAVAL Good Luck

30 juin 2022 3 voix - 30 juin 2023 3 voix

C. CLIO USR

30 juin 2022 4 voix - 30 juin 2023 4 voix

R. BELLEMARE RCDM

30 juin 2022 7 voix - 30 juin 2023 8 voix

J. LOUEMBA RCAS

30 juin 2022 3 voix - 30 juin 2023 3 voix

P. ROCHAMBEAU Ovalie Ducosaise

30 juin 2022 1 voix - 30 juin 2023 2 voix

Quorum 2021/2022 18 sur 30 le quorum est atteint,

Quorum 2022/2023 20 sur 35 le quorum est atteint.

L'assemblée est présidée par Sébastien BOTTIN, en qualité de président du C.T.R.M. Il est assisté par un secrétaire de séance, Daniel SALOMON, en tant que secrétaire général du C.T.R.M.

Mmes VALLERAY Danielle, expert-comptable, régulièrement convoqués, est présente. La totalité des membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu par l'article 6 des statuts, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'ordre du jour est rappelé par le président :

- Présentation du bilan 2021/2022 et 2022/2023
- Présentation du budget prévisionnel 2023/2024,
- Modification du Comité en Ligue
- Questions diverses,
- Votes.

Le président fait remarquer que l'ensemble des documents a été adressé à chacun des membres dans le cadre des convocations. (*Comptes annuel, budget prévisionnel, le bilan 2022/2023 qui vient de nous parvenir sous forme de projet, a été transmis ce jour*).

Présentation du bilan par l'expert-comptable.

Question de C. CLIO, Demande pourquoi le paiement des primes de la coupe font l'objet de déduction des licences.

Réponse du Président, pour simplifier simplement. En sachant que les primes de la CTM ne sont pas encore versées par la collectivité à ce jour.

Diverses questions de P. ROCHAMBEAU sur des lignes de dépenses. Réponses lui est apporté par le Président et l'expert-comptable.

Autres achats et charges externes :

62100000 PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION : 1 202,00 € Problème d'imputation comptable, la facture correspond à un fournisseur de tee shirt.

Page 13, Actif :

total de l'actif 168 475,00 €

Actif net : 3 640,00 €

Actif circulant : 164 835 €

Page 14 Passif :

Fonds propres : 82 437,00 €

Provision pour risque : 7 200,00 €

Dettes : 78 838,00 €

À l'issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix la première résolution, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 : Adoption du bilan financier 2021/2022

Total des présents : 18 voix

Abstention : 8 voix

Contre : 0 voix

Pour : 10 voix

L'Assemblée Générale adopte la résolution 1 sur le bilan financier 2021/2022 par 10 voix sur 18.

Présentation du budget prévisionnel 2023/2024 par le Président.

Présentation des chasubles qui seront en vente.

Explication point par point du budget prévisionnel par le Président.

À l'issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix la deuxième résolution, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 2 : Adoption du budget prévisionnel 2022/2023

Total des présents : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Pour : 20 voix

L'Assemblée Générale adopte la résolution 2 sur le budget 2023/2024 à l'unanimité.

Présentation du projet de bilan financier 2022/2023 par le Président.

Ce bilan étant un projet, celui-ci ne pourra pas être mis au vote.

Une assemblée générale sera convoquée dès que le bilan financier 2022/2023 sera définitif.

La F.F.R. souhaite que les comités des Outre-Mer deviennent des ligues à part entière.

De ce fait le Comité de Rugby de la Martinique deviendra la LIGUE MARTINIQUE DE RUGBY, afin de ne pas avoir un sigle ayant une consonnance d'un parti politique existant (L.R.M.)

Mise aux voix pour le changement de nom du CTRM en LMR.

Résolution 3 : Modification du nom du comité.

Total des présents : 20 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Pour : 20 voix

L'Assemblée Générale adopte la résolution 3 pour la modification du nom de CTRM en LMR à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 10.

Le Président de séance

Le secrétaire de séance